



## LA REGIONALE DES JEUNES PROCES - VERBAL (réunion téléphonique) Jeudi 20 août 2020

**Présents** : MM. Bruno FONTAINE, Johnny PAYET, Hosman GANGATE, Daniel LAFOSSE  
**Administrative** : Stéphanie RAMCHETTY

### ***Demande de report de match***

Vu le mail du club SDEFA en date du 19 août 2020, nous demandant le report des rencontres des catégories U15 et U17 prévu le samedi 22 août 2020, se trouvant dans l'investigation de cas COVID-19

**La Régionale des Jeunes décide :**

- **De donner un avis favorable à la demande**
- **Transmet au service compétition pour traitement**

Vu le mail du club SS JEANNE D'ARC en date du 19 août 2020, nous demandant le report des rencontres des catégories U14, U15 et U17 prévu le samedi 22 août 2020, se trouvant dans l'investigation de cas COVID-19

**La Régionale des Jeunes décide :**

- **De donner un avis favorable à la demande**
- **Transmet au service compétition pour traitement**

M. Johnny PAYET n'a pas pris part aux décisions.

Vu le mail du club ST DENIS FC en date du 19 août 2020, nous demandant le report des rencontres des catégories U15 et U17 prévu le samedi 22 août 2020, se trouvant dans l'investigation de cas COVID-19

**La Régionale des Jeunes décide :**

- **De donner un avis favorable à la demande**
- **Transmet au service compétition pour traitement**

Vu le mail du club FC RIVIERE DES GALETS en date du 19 août 2020, nous demandant le report des rencontres des catégories U15 et U17 prévu le samedi 22 août 2020, se trouvant dans l'investigation de cas COVID-19,

À la suite de la décision du service des sports du Port de la fermeture du site de Nelson Mandela,

**La Régionale des Jeunes décide :**

- **De donner un avis favorable à la demande**
- **Transmet au service compétition pour traitement**

Vu le mail du club SS JUNIORS DIONYSIENS en date du 19 août 2020, nous demandant le report des rencontres des catégories U15 et U17 prévu le samedi 22 août 2020,

**La Régionale des Jeunes décide :**

- **De donner un avis défavorable à la demande concernant la rencontre en catégorie U15**

Vu le mail du club FC BAGATELLE en date du 20 août 2020, nous demandant le report des rencontres des catégories U15 et U17 prévu le samedi 22 août 2020,

**La Régionale des Jeunes décide :**

- **De donner un avis défavorable à la demande**

Vu le mail du club AS MARSOUINS en date du 20 août 2020, nous demandant le report de la rencontre de la catégorie U14 prévu le samedi 22 août 2020 contre le club AF ST LOUISIEN, Vu le mail du club AF ST LOUISIEN en date du 20 août 2020, donnant son accord pour le report de la rencontre

**La Régionale des Jeunes décide :**

- **De donner un avis défavorable à la demande**

Vu le mail du club ENTENTE RAVINE CREUSE en date du 20 août 2020, nous demandant le report de la rencontre de la catégorie U17 prévu le samedi 22 août 2020 contre le club JS STE ANNOISE,

**La Régionale des Jeunes décide :**

- **De donner un avis défavorable à la demande**

<b><i>Demande d'entente</i></b>
---------------------------------

Vu le mail du club FC 17<sup>ème</sup> KM en date du 17 août 2020, nous demandant de faire une entente avec le club LA TAMPONNAISE pour les catégories U15 et U17

**La Régionale des Jeunes décide :**

- **De donner un avis favorable à la demande**
- **Transmet au service compétition pour traitement**

## ***Retrait compétitions***

Vu le mail du club EF DU PORT en date du 19 août 2020, nous informant du retrait de sa section U17 par manque d'effectif,  
Le club étant en Régionale 3 et répondant à l'article 8bis RGX de la LRF.

**La Régionale des Jeunes décide :**

- **De donner un avis favorable à la demande**
- **Transmet au service compétition pour traitement**

Vu le mail du club ETOILE SALAZIENNE en date du 20 août 2020, nous informant du retrait de sa section U15 par manque d'effectif,  
Le club étant en Régionale 3 et répondant à l'article 8bis RGX de la LRF.

**La Régionale des Jeunes décide :**

- **De donner un avis favorable à la demande**
- **Transmet au service compétition pour traitement**

## ***Informations Diverses***

Le club RACING CLUB AUSTRAL dans son mail en date du 20 août 2020, nous informe de la suspension de toutes ses activités des U6 aux U17 jusqu'à nouvelle ordre au sein du club à la suite d'une hausse de suspicion de cas COVID-19 sur son territoire.

**La Régionale des Jeunes décide :**

- **De donner un avis défavorable à la demande**

À la suite du courriel de la Direction des Sports de St-Denis en date du 20 août 2020, nous informant de la fermeture de leurs installations sportives,  
Le Département Compétitions de la LRF notifie aux clubs l'annulation et la suspension des rencontres initialement prévue sur la commune de Saint Denis.